

Ecrit par le 18 mai 2026

Aurav, Qualité de l'air, quelles solutions pour des territoires respirables ?



L'Aurav, l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse propose un séminaire sur 'Qualité de l'air, quelles solutions pour des territoires respirables ? Mercredi 20 novembre à partir de 14h au Living Lab à Agroparc à Avignon.

Au programme

Présentation de la publication 'Qualité de l'air, panel de solutions pour favoriser les territoires respirables par l'[Aurav](#) ; Intervention d'[AtmoSud](#) ; Intervention de [l'Alliance des Collectivités pour la Qualité de l'Air](#).

Organisation

Le séminaire est accessible sur inscription [ici](#). Ce moment d'échanges est co-organisé avec [l'ARS Paca](#) -Agence Régionale de Santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur-, le Grand Avignon et AtmoSud et avec la

Ecrit par le 18 mai 2026

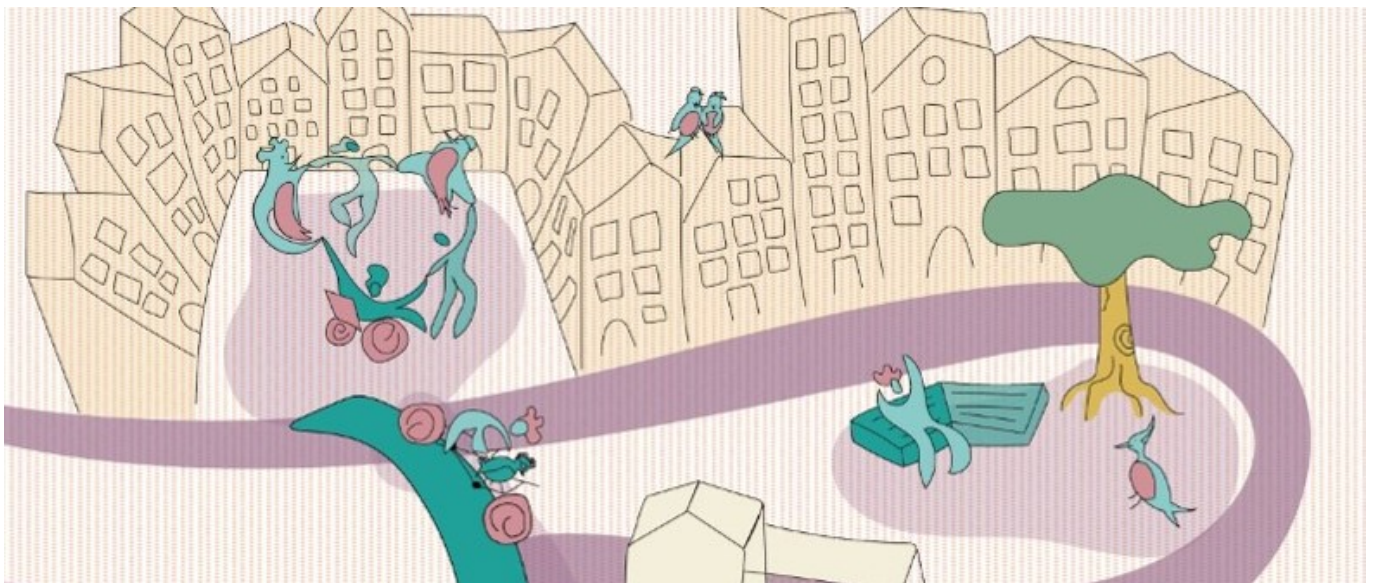
participation de l'Alliance des Collectivités pour la Qualité de l'Air.

Les infos pratiques

'Qualité de l'air, quelles solutions pour des territoires respirables ? Mercredi 20 novembre à partir de 14h au [Living Lab à Agroparc](#), Immeuble technicité, au rez-de-chaussée, 120, rue Jean Dausset à Agroparc à Avignon.

MMH

Aurav, 'Pour une ville à hauteur d'enfants'



L'Aurav, Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse propose, jeudi 14 novembre 2024 après-midi, une demi-journée de conférences 'Pour une ville à hauteur d'enfants' co-organisée avec la ville d'Avignon et l'Adème (Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie).

En 2023, l'Adème, en collaboration avec [Equal Saree](#), a mené une étude sur les 'Territoires à hauteur d'enfants'. Cette étude, qui propose de tirer des enseignements en matière d'aménagement favorable aux enfants, s'appuie sur l'analyse de 13 projets d'espace public à travers la France sélectionnés et analysés pour leur capacités à impliquer les enfants, et pour la diversité de leur types d'interventions tels que (rues pacifiées, environnements scolaires, places, parcs, projets de signalétique, mobiliers à hauteur d'enfants, etc) et de leurs contextes territoriaux (urbain dense et métropole, villes moyennes, périurbain, rural, etc).

Écrit par le 18 mai 2026

[Cécile Helle](#), maire d'Avignon depuis 2014, défend l'idée d'une ville à hauteur d'enfants. Il existe depuis 2017 un conseil municipal des enfants, depuis 2024 un conseil local de la jeunesse et la ville d'Avignon porte de nombreux projets en pour améliorer leur expérience urbaine : réaménagement de cours d'école en Fraich'cour, pacification des parvis des écoles, mise en réseau d'équipements structurants...

Cette demi-journée s'inscrit dans le cadre du cycle de réflexion « 3 jours pour un urbanisme favorable aux enfants et à la transition écologique », du 14 au 16 novembre. Elus et professionnels de l'urbanisme, ou de l'enfance peuvent participer à la demi-journée de conférences, à destination du grand public et des enfants, le samedi 16 novembre matin. S'ils sont également intéressés par la journée du vendredi, veuillez vous inscrire via le questionnaire d'inscription [ici](#).

Les infos pratiques

Pour des territoires à hauteur d'enfants. Jeudi 14 novembre après-midi. Demi-journée de conférences thématiques à destination des professionnels et élus. Hôtel de ville d'Avignon.



ÉVÉNEMENT !
14, 15 ET 16 NOVEMBRE
HÔTEL DE VILLE D'AVIGNON

Pour une ville à hauteur d'enfants
3 jours pour un urbanisme favorable aux enfants et à la transition écologique

AVIGNON
Ville d'exception

À SAVOIR !
Un "Booster" contribuera à nourrir les réflexions autour d'un Urbanisme Favorable aux Enfants et aboutira à l'élaboration d'un document « cahier des charges » pour déployer cette démarche dans les territoires.

LES OBJECTIFS :

- * **Partager** les résultats de l'étude ADEME "Faire la taille - Territoires à hauteur d'enfants"
- * **Rassembler** des acteurs et actrices impliqué.e.s dans l'Urbanisme Favorable aux Enfants et favoriser les rencontres et les échanges
- * **Identifier** les pistes concrètes les plus prometteuses pour le déploiement d'un Urbanisme Favorable aux Enfants
- * **Impliquer** les enfants dans les réflexions



Le Département de Vaucluse construit la nouvelle maison des personnes handicapées pour 2026



Le Département de Vaucluse prend très à cœur la prise en charge des personnes en situation d’handicap sur son territoire. C’est pour cela que l’institution a pris la décision d’investir dans la construction de la nouvelle Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) qui se trouvera route de Montfavet, à Avignon. Ce chantier qui vient de débuter a coûté 8,9M€ au Département, il sera livré pour 2026.

Un chantier d’envergure pour un projet essentiel. [Le Conseil départemental de Vaucluse](#) a lancé depuis

Ecrit par le 18 mai 2026

plus de deux ans la construction de la nouvelle Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) qui verra le jour en 2026, route de Montfavet, à Avignon. Le chantier vient de débuter en ce mois de septembre 2024. L'agence marseillaise [Leteissier-Corriol Architecture & Urbanisme](#) qui a été choisi après un appel d'offre pour s'occuper de la maîtrise d'œuvre de ce projet, aura à charge la construction d'un bâtiment de 2.700 mètres carré en R+3 au niveau de l'îlot Souvet.

L'arrivée de cette maison des personnes handicapées répond à un besoin d'amélioration de l'accueil du public et un désir de mieux accompagner les personnes en situation d'handicap. [L'actuelle Maison Départementale des Personnes Handicapées](#), situé boulevard Saint-Michel, à Avignon a subi les dégâts du temps et ses locaux se semblent plus adaptés à un accueil optimal. [Le nouveau bâtiment en construction sera plus vaste](#), plus fonctionnel et répondra à un défi écologique puisqu'il sera plus économe en énergie. Ce nouvel dessein s'inscrit dans le cadre d'un projet d'ensemble comprenant également la réhabilitation complète des locaux du [Pôle Solidarités](#) situé boulevard Limbert et la rénovation de [l'EDeS Avignon Est Centre-ville](#).

Un projet en phase et intégré dans un aménagement urbain plus global

La nouvelle maison des personnes handicapées du Vaucluse a été pensée depuis plus de deux ans. Le temps pour le Département et les acteurs impliqués sur ce projet de réaliser un travail de concertation avec les services de [la Ville](#), [l'AURAV](#), [Citadis](#) (titulaire de la concession d'aménagement) d'intégrer les éléments du bâtiment dans une opération d'aménagement plus large incluant :

- la création d'une coulée verte continue le long de la voie ferrée pour les mobilités douces.
- l'aménagement d'un jardin/parc public.
- la construction d'un immeuble de logements en fond de parcelle.
- la création de plusieurs cheminements accessibles à tout public vers le parc.

Ecrit par le 18 mai 2026



Un futur bâtiment fonctionnel sous le signe de la sobriété

Si l'Agence Leteissier Corriol Architecture & Urbanisme a été choisie parmi les 96 candidats c'est pour son travail de sobriété et une architecture respectueuse de la proximité des remparts (avec un traitement des façades ton pierre). Il était essentiel pour le Département et la Ville d'intégrer ce projet dans une organisation fonctionnelle qui se colle à l'aménagement urbain.

Un nouveau bâtiment pour une nouvelle organisation. Le nouvel édifice abritera le rassemblement des services de la MDPH ainsi que ceux de la Direction de l'Autonomie (initialement basée boulevard Limbert) avec l'objectif de centraliser les demandes et répondre aux besoins des personnes en situation d'handicap et de perte d'autonomie.

D'un point de vue esthétique, la nouvelle MDPH proposera une architecture efficace et moderne. Un travail qui privilégiera l'apport d'un éclairage naturel pour donner un ressenti lumineux ainsi que l'intégration de façades ton pierre qui rentreront dans une intégration architecturale optimale qui éviteront l'échauffement du bâtiment.

Pour le bien-être et offrir un lieu sécurisant, le chantier intégrera la mise en place d'un patio composé

Ecrit par le 18 mai 2026

d'un jardin méditerranéen, de revêtements clairs ainsi que la plantation d'arbres. Un choix qui doit permettre la naissance d'un îlot de fraîcheur, agréable aussi bien en hiver qu'en été. Au niveau de l'accessibilité, l'emplacement de la nouvelle maison a été choisie également pour sa présence sur la voie de tramway avignonnaise.

Pour réaliser cette opération, le vaste hangar désaffecté et situé le long de la ligne ferroviaire (le hangar Souvet) dont le Département était propriétaire a été détruit en 2022 dans le cadre de l'aménagement de l'îlot. Par la suite, le Département de Vaucluse va construire le nouveau bâtiment sur une surface de plancher prévisionnelle d'environ 3 800 m².

Ecrit par le 18 mai 2026



Rappel du rôle de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Vaucluse

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) apporte des conseils et oriente dans leurs démarches les personnes en situation de handicap. Elle les informe sur une situation, des droits, les prestations auxquelles elles peuvent prétendre, les services qui leur sont accessibles. La MDPH oriente vers les organismes compétents.

Ecrit par le 18 mai 2026

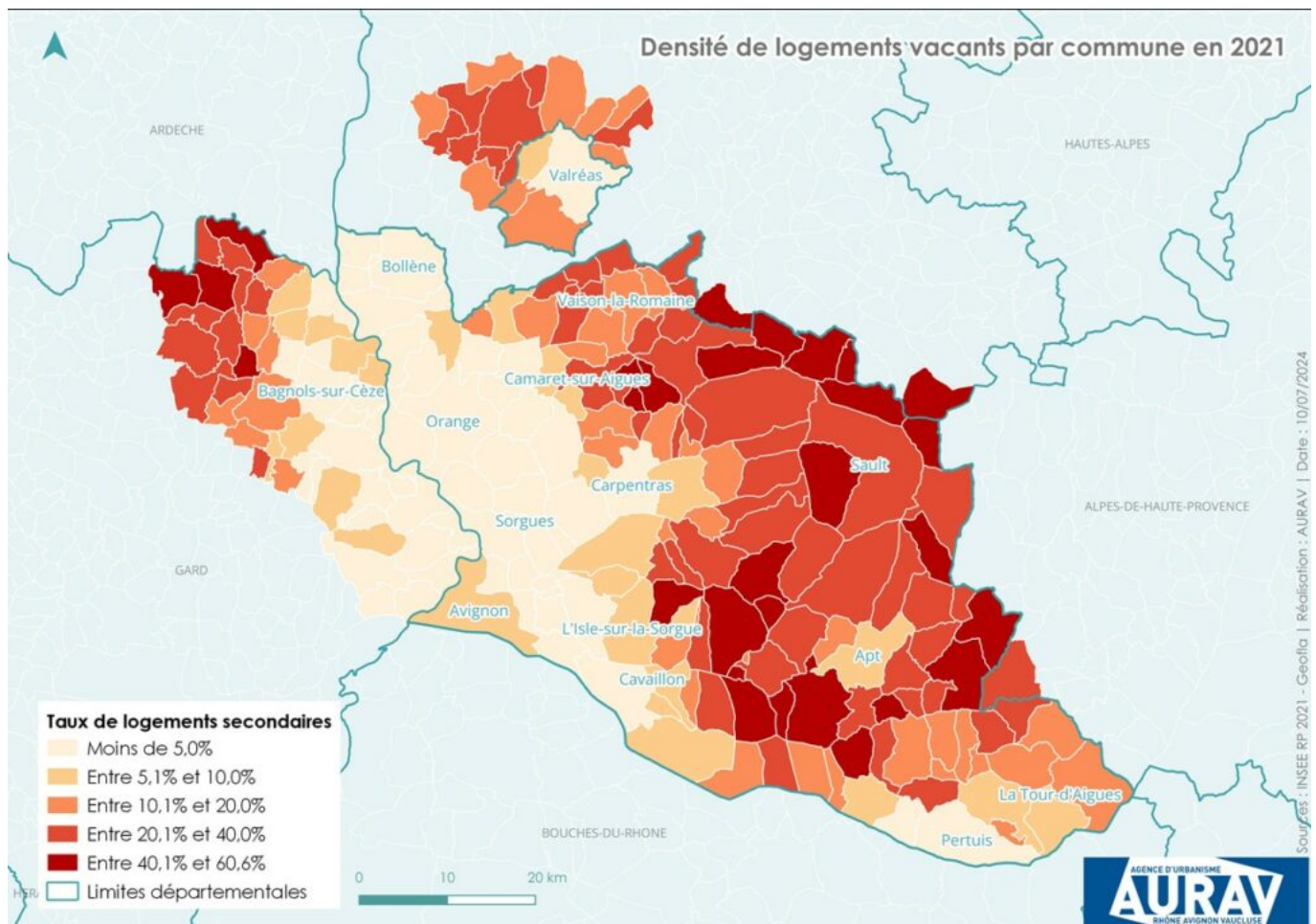
L'information et la sensibilisation des citoyens à toute forme de handicap sont également des priorités de la MDPH. Les agents qui répondent au public sont répartis en deux directions : la Direction de l'Autonomie, les services de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Vaucluse, de plus en plus de résidences secondaires



En Vaucluse, 27 100 logements sont occupés temporairement à titre de résidence secondaire ou de logement occasionnel en 2021 (INSEE), soit 8,6% du parc de logements, explique l'[Aurav](#), l'Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse.

Ecrit par le 18 mai 2026



Copyright Aurav

Si le taux vauclusien est plus faible qu'à l'échelle nationale (10 %),

ce segment de l'offre a fortement progressé puisqu'il représentait 7,7% du parc en 2015. Cette tendance est à relier pour partie à l'essor des meublés de tourisme. La présence des résidences secondaires est surtout marquée dans la moitié Est du département et la frange Ouest du Gard Rhodanien, espaces nettement plus attractifs pour les résidents non permanents.

Selon l'Insee,

le Département de Vaucluse comptait 314 424 logements en 2021 dont la part des résidences principales est de 81,5% avec 256 118 habitats, la part des résidences secondaires comprenant les logements occasionnels est de 8,6% (soit 27 123 logements) et la part des logements vacants de 9,9% (soit 31 183 habitats).

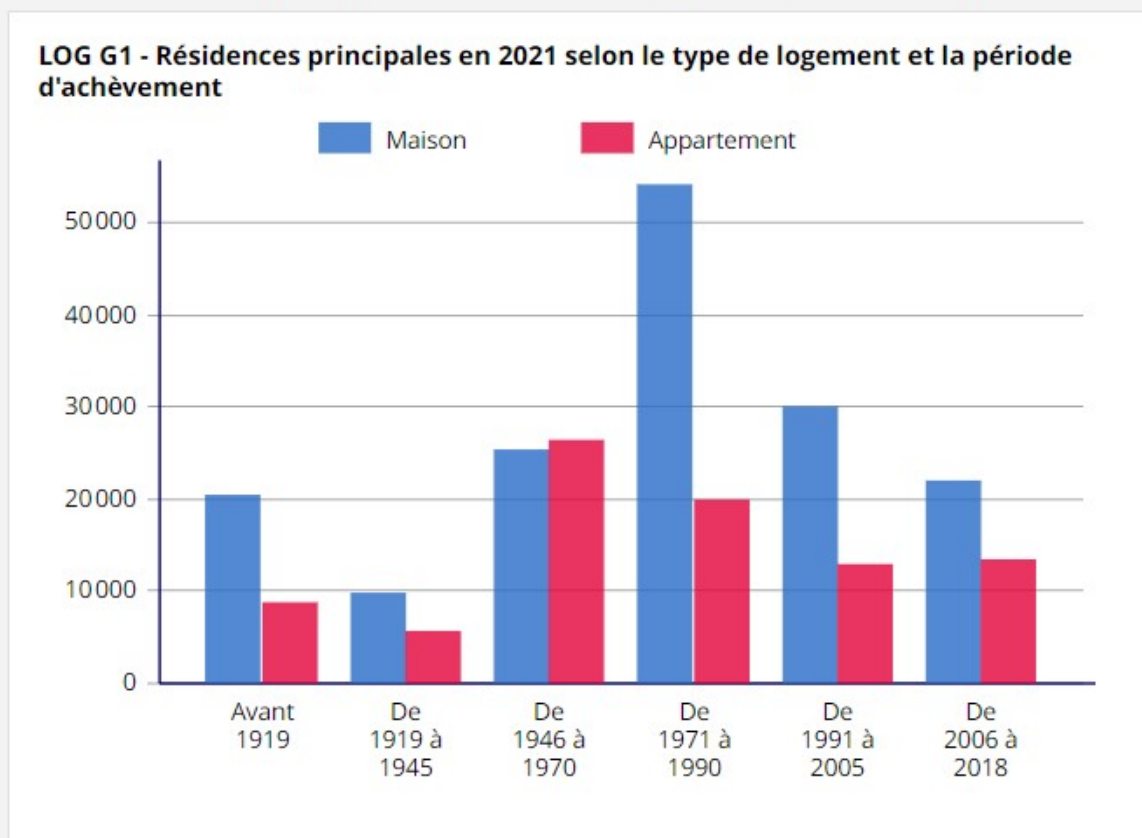
Le type de logements

Les maisons prédominent avec 200 761 constructions contre 110 805 appartements. Les résidences

Ecrit par le 18 mai 2026

principales arborent majoritairement 5 pièces et plus à hauteur de 34,2% du parc, suivies des 4 pièces pour 29,7% puis des 3 pièces pour 21,9%.

LOG G1 - Résidences principales en 2021 selon le type de logement et la période d'achèvement



Résidences principales construites avant 2019.

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

Copyright Insee

Pôle territorial : le Département de Vaucluse

Ecrit par le 18 mai 2026

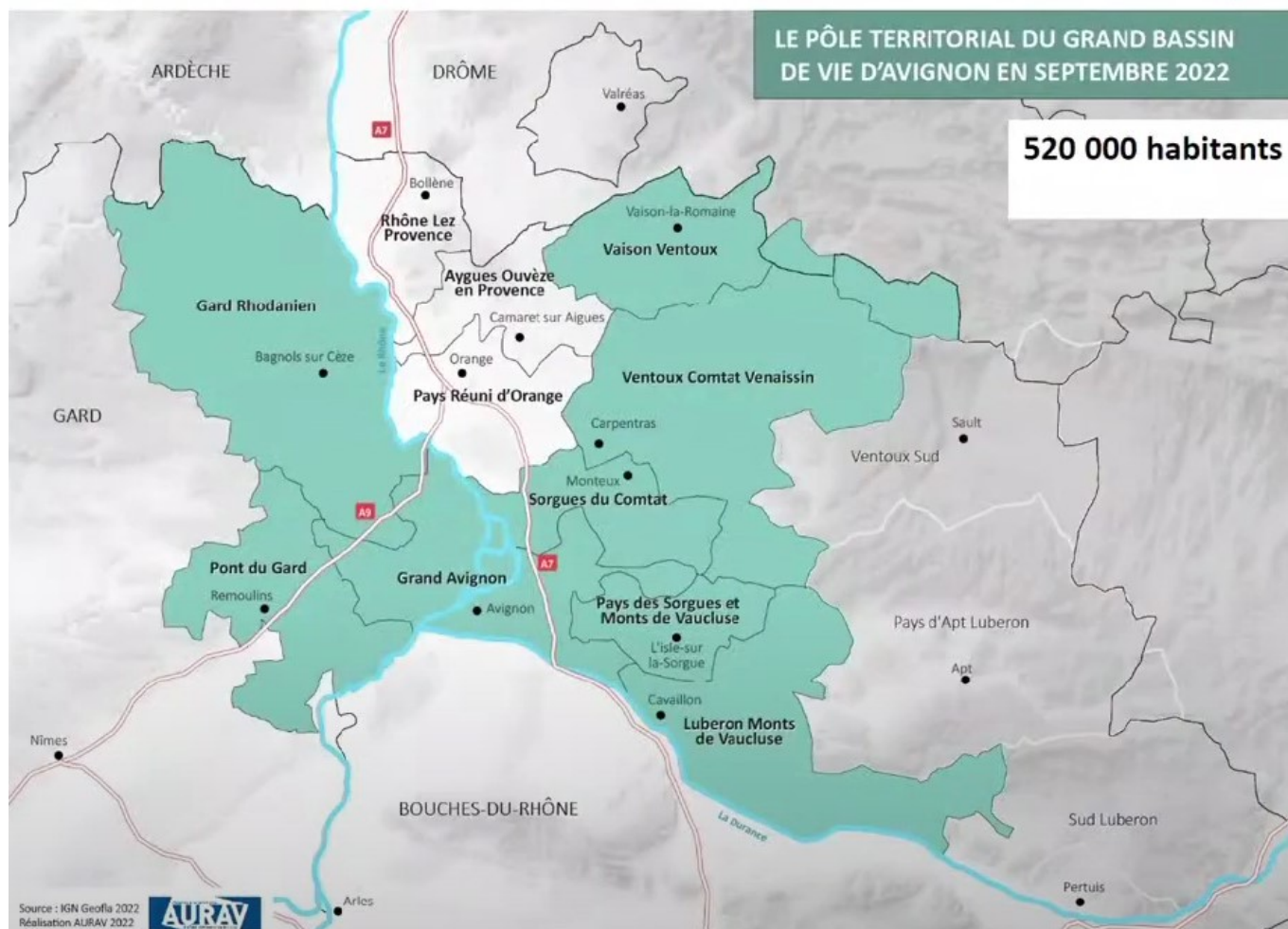
ne veut pas d'un Pôle métropolitain



C'est ce lundi 2 octobre que la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) de Vaucluse devrait statuer définitivement sur le projet de Pôle territorial du grand bassin de vie d'Avignon. Constituée d'un panel de près d'une quarantaine d'élus vauclusiens représentant les collectivités locales* du département, cette commission va entériner, ou non, la création de ce nouveau syndicat mixte. Pour certains élus il s'agit d'un nouvel outil facilitant la coopération entre des EPCI situées dans 2 départements et 2 régions distinctes, pour d'autres, il s'agit de l'acte de décès du département via une métropolisation qui ne dit pas encore son nom en avançant en catimini.**

Ce lundi, les représentants de la CDCI de Vaucluse se réunissent pour statuer sur le projet [de Pôle territorial du grand bassin de vie d'Avignon initié en juillet 2022](#). Ce syndicat mixte concerne 8 intercommunalités de Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'Occitanie : 6 en Vaucluse avec les Communautés d'agglomération du Grand Avignon, des Sorgues du Comtat, de Ventoux Comtat Venaissin et de Luberon Monts de Vaucluse ainsi que les Communautés de communes du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et de Vaison Ventoux et 2 dans le Gard avec la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien et la Communauté de communes du Pont du Gard. Un espace qui totalise près de 520 000 habitants s'étend sur 148 communes.

Ecrit par le 18 mai 2026



Le projet de Pôle territorial du grand bassin de vie d'Avignon regroupe 8 EPCI : 2 d'Occitanie et 6 de Paca. ©Aurav

Compenser les incohérences des découpages administratifs ?

Leur objectif : faciliter la coopération entre les collectivités sur ce territoire particulièrement morcelé qui s'étend sur 3 départements, 2 régions, 2 zones scolaires et qui constitue la 2^e zone d'emploi interrégionale de France après Roissy-Charles de Gaulle. Un espace 'éparpillé façon puzzle' qui présente également la particularité de compter 2 fois plus d'EPCI pour 2 fois moins d'habitants que son équivalent azuréen.

Ce pôle ambitionne donc d'apporter « une réponse aux enjeux territoriaux du Grand bassin de vie d'Avignon qui demandent à être traitées à une échelle plus large que leur périmètre respectif. »

Pour cela, le syndicat mixte se fixe 4 objectifs principaux : la mobilité et les transports en commun, la gestion des déchets, la prévention du risque inondation ainsi que le développement et l'aménagement du territoire.

« Le pôle ne constitue pas un échelon territorial supplémentaire, assurent les statuts du Syndicat dont le siège sera situé dans les locaux de [l'Aurav](#) (Agence urbanisme Rhône Avignon Vaucluse) au Pontet. Dans

Écrit par le 18 mai 2026

le strict respect des compétences de chacun de ces membres, il vise à assurer une meilleure harmonisation des politiques territoriales et à favoriser la mise en œuvre d'actions communes. Outil souple de coopération et de dialogue, il permettra de promouvoir à une échelle régionale et supra une vision cohérente du territoire et de porter une vision commune. »

« Je ne vois pas l'intérêt de rajouter une couche administrative supplémentaire. »

Dominique Santoni, présidente du Conseil départemental de Vaucluse

Avis défavorable du Département de Vaucluse

Pour autant, certains élus estiment que cette nouvelle entité constitue une menace pour l'existence des conseils départementaux. « C'est la mort du Vaucluse », s'inquiètent-ils.

Interrogée sur cette initiative de création du pôle territorial du grand bassin de vie d'Avignon à l'occasion de sa conférence de presse de rentrée, Dominique Santoni a d'ailleurs, elle aussi, fait ouvertement part de son opposition au projet.

« Je ne vois pas l'intérêt de rajouter une couche administrative supplémentaire, explique la présidente du Conseil départemental de Vaucluse. Par ailleurs, la CCPAL (Communauté de communes Pays d'Apt-Luberon où elle est aussi élue) a voté contre donc je ne vois pas pourquoi je ferais différemment à Avignon qu'à Apt. »

En effet, en juin dernier, la commission permanente du Département s'est réunie pour rendre un avis consultatif. Dans ce cadre, seulement 12 élus sur 34 conseillers ont voté pour la création du Pôle. L'institution départementale vauclusienne a donc transmis un avis défavorable au contrôle de légalité de la préfecture malgré le fait que les compétences du Pôle n'empiètent pas sur celles du département.

[A lire aussi : « Bassin de vie d'Avignon : le futur pôle territorial dans la dernière ligne droite »](#)

Le risque d'un département coupé en deux ?

« Je fais confiance à ces gens », poursuit Dominique Santoni, « mais je suis le Département. Donc, il ne faut pas rajouter un mille-feuille supplémentaire, insiste-t-elle. Ma crainte que cela devienne une métropole et que cela coupe le département en deux. »

Des inquiétudes que ne dissipent pas vraiment les statuts du Pôle territorial du grand bassin de vie d'Avignon. En effet, si ce projet est bien désigné sous le terme de 'Pôle territorial', il apparaît plusieurs fois sous le nom de 'Pôle métropolitain' dans le détail du texte des statuts ou des délibérations. Une ambiguïté que l'on retrouve dans les propos de certains élus qui portent le projet en parlant d'un « Pôle métropolitain qui se dénommera Pôle territorial du grand bassin de vie d'Avignon. »

Si la présidente du Département assure qu'elle s'opposera, 'de toutes ses forces' à la constitution d'une métropole elle assure pour autant « que s'il s'agit d'un pôle territorial, et compte tenu de la liberté de chaque collectivités locales de s'administrer comme elles le veulent, je n'ai pas interféré, en tant que

Ecrit par le 18 mai 2026

présidente du Département, sur le choix des présidents d'EPCI qui souhaitent travailler ensemble au travers d'un syndicat mixte. Et ce d'autant plus qu'il ne s'agit pas de compétences du Département ».

Laurent Garcia

**Maires des 5 villes les plus peuplées, maires des petites et moyennes communes, maires des communes de montagne, représentants des EPCI, ainsi que les représentants des syndicats mixtes, syndicats de communes et syndicats intercommunaux situés en zone de montagne.*

***Etablissements publics de coopération intercommunale*

Les réveils de l'Aurav, quelles nouvelles formes urbaines et aménagements ?



L'[Aurav](#), agence d'urbanisme Rhône Avignon-Vaucluse propose son prochain 'Réveil de l'Aurav' ce jeudi 6

Ecrit par le 18 mai 2026

juillet de 9h à 9h45, consacré aux formes urbaines et aménagements. Pour y participer : envoyer un mail de confirmation à aurav@aurav.org.

Pour y accéder ? Cliquer sur ce lien [ici](#).

MH

Aménager les territoires du bien-être



L'approche paysagère n'a jamais été aussi importante, elle est même reconnue comme favorisant le bien-être. La Ville d'Avignon y est sensible qui veut 'faire entrer la nature en ville'. Transition écologique, beauté du cadre de vie deviennent essentiels. Un homme -Jean-Pierre Thibault- et un [Collectif Pap](#) -Paysages de l'après pétrole' l'ont bien compris qui proposent, mercredi 5 avril, de découvrir l'ouvrage '[Aménager les territoires du bien-être](#)'.

C'est ainsi que le Collectif Paysages de l'après-pétrole, la Ville d'Avignon, L'[Aurav](#) (Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse), Le Caue (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), [Volubilis](#) et la Librairie la Mémoire du Monde proposent de découvrir l'ouvrage 'Aménager les territoires du bien-être' écrit par Jean-Pierre Thibault et le Collectif Papa (Paysages de l'après-pétrole) paru aux éditions du Moniteur.

Ecrit par le 18 mai 2026

Cette soirée de présentation de l'ouvrage

sera animée par Sébastien Giorgis, adjoint au maire d'Avignon et proposera un dialogue de l'auteur, Jean-Pierre Thibault et des expériences relatées dans l'ouvrage comme Diffuser les compétences en paysage dans les professions de l'aménagement : l'atelier paysagistes et ingénieurs des mines sur la reconversion de la centrale d'Aramon, Joris Masafont, paysagiste, chercheur à l'[Adème](#) (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Sensibiliser les élus locaux et le grand public à l'approche paysagère : les pratiques du [Caue du Gard](#), Myriam Bouhaddane-Raynaud, paysagiste au Caue du Gard. L'action paysagère pour requalifier les quartiers périphériques : l'exemple d'Avignon sud, Cécile Beaudesson, paysagiste à l'agence Devillers, et Gilles Périlhou, directeur de l'agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse. Les échanges seront suivis d'un débat avec les participants, et d'une invitation à poursuivre autour d'un verre de l'amitié offert par la Ville.

Vente et dédicaces de l'ouvrage par la librairie [La Mémoire du monde](#).

Le paysage partout, pour tous, pour une transition qui fasse du bien !

L'ouvrage décrit les vertus fédératrice, facilitatrice et participative de l'approche paysagère, les défis que cette dernière peut aider à relever (transition énergétique, agro écologie, ville durable) et les acteurs de sa mise en œuvre. Richement illustré, l'ouvrage s'appuie sur une cinquantaine d'exemples, constituant autant de preuves que cette approche permet de joindre l'utile -la transition écologique- et l'agréable -la beauté du cadre de vie-.

Trois ouvrages complémentaires

Le collectif après pétrole (Pap) est à l'origine de trois ouvrages : 'Villes et territoires de l'après-pétrole au cœur de la transition' en 2020 ; 'Paysages de l'après-pétrole, 7 expériences européennes', en 2021 et 'Aménager les territoires du bien-être' en 2022, tous issus des Éditions du Moniteur. Outre Avignon, l'ouvrage s'engage dans une tournée en France, à Lille, Tours, Angers, Auch et Marciac. L'auteur a déjà présenté son dernier opus à Paris, Lyon, Montpellier, Bordeaux, Paimpol et Nantes.

Les infos pratiques

Soirée de présentation de l'ouvrage Mercredi 5 avril à 18h, Hôtel de Brantes, Mairie d'Avignon, depuis le parvis Saint-Agricol.

Ecrit par le 18 mai 2026

Paysages de
l'après-pétrole
Collectif

Aménager les **territoires** du **bien-être**

Jean-Pierre Thibault

EDITIONS
LE MONITEUR

Réveil de l'Aurav, et si on parlait des déserts médicaux ?



L'Agence d'urbanisme Rhône-Avignon Vaucluse propose, dans le cadre de son webinaire 'Le réveil de l'Aurav' une visio-conférence consacrée aux déserts médicaux, l'état des lieux de la situation vauclusienne et les solutions pouvant être apportées.

Les infos pratiques

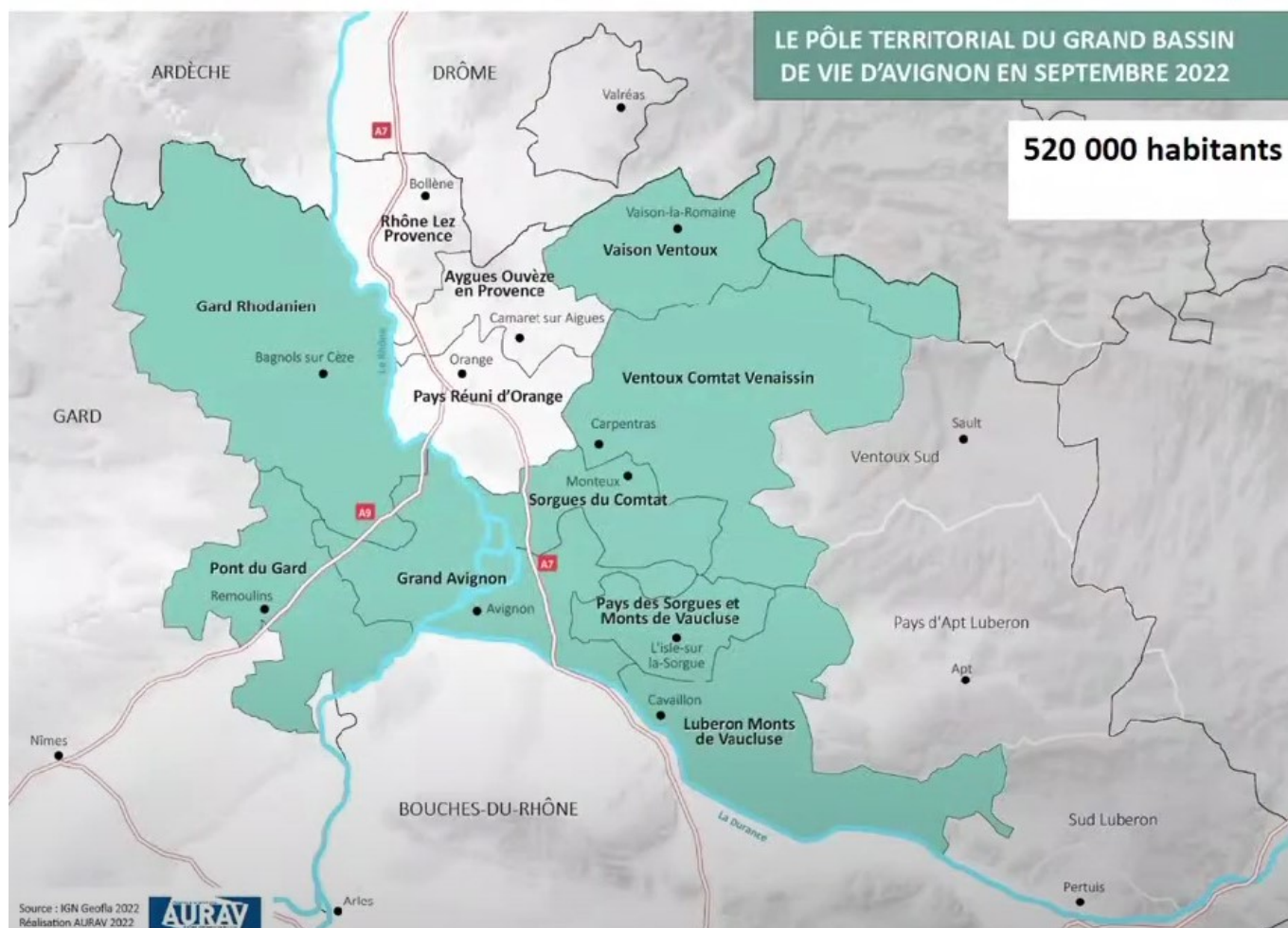
Déserts médicaux, états des lieux en Vaucluse et solutions. Jeudi 30 mars de 9h à 9h45. La demande de participation se fait par courrier auprès de aurav@aurav.org.

[Connectez-vous ici pour assister à la réunion](#)

Ecrit par le 18 mai 2026

MH

Bassin de vie d'Avignon : le futur pôle territorial dans la dernière ligne droite



Le futur outil de coopération visant à assurer un dialogue permanent entre les territoires du Bassin de vie de la cité des papes et ses 520 000 habitants déjà concernés.

Après une nouvelle réunion qui s'est tenue le 12 septembre dernier, le futur Pôle territorial du grand

Ecrit par le 18 mai 2026

bassin de vie d'Avignon rentre dans sa dernière phase d'élaboration.

Pour cela, les 8 EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) concernées (les Communautés d'agglomération du Grand Avignon, des Sorgues du Comtat, de Luberon Monts de Vaucluse, du Gard Rhodanien, de Comtat Ventoux Venaissin et les Communautés de communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse, du Pont du Gard et de Vaison Ventoux) sont amenés à délibérer officiellement dans les prochaines semaines pour engager officiellement la création de la structure. Situé dans les locaux pontétiens de [l'Aurav](#) (Agence urbanisme Rhône Avignon Vaucluse), c'est un arrêté de la nouvelle préfète de Vaucluse qui devrait ensuite valider formellement la naissance du 'Pôle territorial' dans le courant du premier semestre 2023.

L'initiative prendra la forme d'un Syndicat mixte n'ayant n'a pas vocation à devenir une nouvelle structure administrative et s'appuiera sur l'Aurav pour son animation.

Plusieurs mois de réflexion

[Comme nous l'avions évoqué dans nos colonnes](#), cela fait plusieurs mois que cette démarche « de coopération pour renforcer l'attractivité du territoire et mettre en œuvre des projets communs » a été lancée.

Constatant que ce territoire dépasse largement les périmètres institutionnels (3 départements, 2 régions, 2 zones scolaires, 3 CCI) ces collectivités entendent ainsi dépasser ces freins administratifs en ayant pour objectif de mener une réflexion sur les possibles synergies, articuler leurs politiques territoriales et être en capacité de porter ensemble des actions communes.

« Je crois qu'il faut d'abord apprendre à travailler ensemble en portant des projets collectifs utiles pour l'ensemble de nos territoires comme le transport par exemple, [expliquait en janvier dernier Joël Guin, le président du Grand Avignon](#) qui vient de valider la création du Pôle territorial lors de son dernier conseil communautaire. Je suis convaincu que c'est par ce biais là que nous poserons les bases d'un avenir commun. »

Les travaux continuent

En attendant, les travaux entamés par les EPCI membres du Pôle vont se poursuivre autour des 4 premières thématiques de coopération déjà identifiées. A savoir :

- Faire converger les politiques de mobilité.
- Articuler les orientations de développement et d'aménagement de l'espace.
- Harmoniser les politiques de gestion des déchets.
- Définir une vision commune de la prévention du risque inondation.

« Les déplacements quotidiens de toutes natures, les nombreux échanges entre ses habitants et ses activités, les complémentarités économiques, les richesses naturelles et patrimoniales exceptionnelles font du grand bassin de vie d'Avignon un vaste territoire partagé qui dépasse les périmètres institutionnels, explique le Grand Avignon. Les différentes intercommunalités qui le composent relèvent ainsi de nombreux défis communs, notamment en matière d'attractivité et de rayonnement, de développement et d'aménagement, de revitalisation des centres villes, de gestion des déchets, de

Écrit par le 18 mai 2026

transition écologique ou de positionnement régional. Ainsi, certaines réponses à ces enjeux ne pourront être pleinement opérantes sans vision globale et sans coopération, à la bonne échelle. »

La porte reste ouverte

Bien évidemment les autres intercommunalités voisines sont invitées à se joindre à cette 'dynamique' où l'absence des EPCI du Nord des Bouches-du-Rhône est particulièrement visible.

« Chaque chose en son temps », précisait en début d'année Joël Guin qui rappelait que la démarche est « ouverte aux autres intercommunalités souhaitant être associées à la formalisation de l'outil le plus pertinent pour piloter cette coopération inédite. »